



GROUPEMENT 83
Comités 21
NORD PAS DE CALAIS



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 - 2019

Interclubs Libre par équipe de 4

Le Comité **NORD PAS DE CALAIS** organise le Championnat Régional « Interclubs Libre par équipe de 4 » qui attribue le titre de Champion Régional de notre Comité et qualifie les équipes les mieux classées pour la finale nationale qui aura lieu **du 22 au 24 Novembre 2019 à AIX LES BAINS**

CONDITION et PARTICIPATION

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **18 Mai 2019** :

Salle des Fêtes

62250 LEUBRINGHEM

Tél du directeur d'épreuve : 06 15 41 04 98

Pour participer à cette épreuve, il faut que chaque équipe soit constituée de 4 joueurs licenciés dans le même Club.

Suite à des demandes, il a été décidé de modifier les critères de formation en équipe de 4 :
Au lieu d'additionner les séries des 4 joueurs, on va les multiplier et le seuil doit être strictement supérieur à 16.

Exemples : $1 \times 2 \times 3 \times 3 = 18$. Cette formation est conforme

Par contre : $2 \times 2 \times 2 \times 2 = 16$. Cette formation est refusée et $1 \times 2 \times 2 \times 4 = 16$ Formation refusée

On obtient alors les 21 possibilités suivantes (au lieu de 19)

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
|-----------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| S E R I E | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 |
| | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 |
| | 3 | 4 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 4 | 4 | 2 | 2 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 4 | 4 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 |
| | 4 | 4 | 3 | 4 | 4 | 3 | 4 | 4 | 4 | 3 | 4 | 3 | 4 | 4 | 3 | 4 | 4 | 4 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 |

Participation : **50€ par équipe et par séance.**

A chaque séance supplémentaire, une participation de **50€ par équipe** sera demandée.
Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une équipe de 4 joueurs et d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Participation : 25 € pour les 2 séances par joueur

1^{ère} Séance



A 09H30 : 5 Positions de 5 Donnes

La mise en place de la première séance sera faite par l'ordre d'arrivée.

Les places sont attribuées par tirage au sort.

La séance se déroule en **5 fois 5 donnes**.

Les contrats autorisés sont : **petite, garde, garde sans, garde contre**.

Pour toute garde sans ou garde contre, l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score supérieur à 450, la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

Chaque position sera limitée à 50 minutes et à l'issue de ces 50 minutes, les donnes non commencées seront annulées.

A l'issue de cette séance, le classement sera effectué avec le total des scores (+ et -) de tous les joueurs de l'équipe.

2^{ème} Séance



A 15H30 : 5 Positions de 5 Donnes

La mise en place de la 2^{ème} séance sera déterminée en fonction du classement de la 1^{ère} séance

Exemple : 1^{ère} équipe Table 1, 2^{ème} équipe Table 2, 3^{ème} équipe Table 3 etc...

Chaque position sera limitée à 50 minutes.

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

A l'issue de la 2^{ème} séance, les **3 équipes** ayant réalisé le meilleur score seront qualifiées **pour le Championnat de France** qui se déroulera **du 22 au 24 Novembre 2019 à AIX LES BAINS**.

Ex Aequo :

En cas d'ex aequo pour la 3^{ème} place qualificative, sera qualifié l'équipe qui aura réalisé le plus gros score positif sur une position lors de la 2^{ème} séance du soir.

INSCRIPTIONS

Afin d'optimiser l'organisation, il est fortement préconisé l'inscription au préalable.

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement **avant le 15 Mai 2019** :

- soit par l'intermédiaire de votre Président de Club
- soit par mail ccr5962@yahoo.com

Tél : 06 15 41 04 98

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE – COEFFICIENT

INDICE PCN : = 1,80

REGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage

Fascicule 1 Chapitre 2 : Règles communes à toutes épreuves Articles 20 à 40.

Fascicule 2 Chapitre 3 : Règles applicables aux Championnats Interclubs libre.

Articles 13 à 17

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur qualifié pour une finale de Championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 48 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition et traduit devant la chambre de discipline. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de Championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle.

TELEPHONE PORTABLE

Les téléphones portables doivent rester éteints, sauf dérogation de l'arbitre.

En cas de non-respect de cette règle,

L'équipe fautive se verra sanctionner par 400 points de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

**Directeur d'épreuve
S. BECOURT**

**Président de Zone
M. BOUQUILLON**



